

CICA15

QU'EST-CE QUE LE CICA ?

Les CICA (Comités d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement) ont été mis en place dans tous les arrondissements de Paris suite à la loi de décentralisation, dite PML, du 31 décembre 1982.

Ce dispositif, au seul service des associations, est un acteur de la vie municipale et de la démocratie locale participative. Les travaux, suggestions et propositions collectés au CICA sont transmis aux élus et peuvent s'inscrire à l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement.

LE CICA ET LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Le CICA permet aux associations de faciliter leur dialogue avec les élus et de transmettre leurs propositions. Lors de séances spécifiques du conseil d'arrondissement, les représentants de ces associations participent, s'ils le sollicitent, aux débats avec voix consultative. Ces séances doivent se dérouler comme toutes les autres, selon les mêmes procédures (quorum, etc...).

Le CICA propose les sujets pour lesquels il souhaite un débat au Maire du 15^e arrondissement, qui mobilise les acteurs et les supports nécessaires à son bon déroulement.

Rédigée par des associations du CICA du 15e arr. de Paris

COMMENT FONCTIONNE LE CICA DANS LE 15^e?

LE CICA SE DÉCLINE EN :

- Une assemblée plénière qui réunit une fois par trimestre les représentants des associations membres,
- Un secrétariat permanent comprenant trois secrétaires élus par l'assemblée plénière et chargé d'assurer la liaison avec la mairie,
- Des groupes de travail thématiques ou selon des projets.

Les questions abordées relèvent de : nos aînés, la circulation, la culture, l'économie, l'éducation, l'environnement, l'information des habitants, le logement, les personnes en situation de handicap, la qualité de vie, la santé, le sport, les transports, l'urbanisme, la vie associative...

COMPOSITION

Le CICA réunit les représentants des associations, fédérations ou confédérations nationales qui en font la demande et qui exercent une activité dans l'arrondissement.

Associations, participez à la vie du 15^e arrondissement, demandez votre inscription au C.I.C.A., auprès du Maire du 15^e.

Contact :

- cica15@laposte.net
- 01 55 76 77 43

Il existe un accueil des secrétaires permanents, uniquement sur rendez-vous, à la Maison Violette, où il est également possible de leur adresser un courrier postal :

- CICA15 c/o Maison Violette, 69 rue Violet, 75015 Paris.